



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7 – 11 mars 2005

Suite donnée aux recommandations de la
vingt-cinquième session du Comité des pêches
Rome (Italie), 24-28 février 2003

1. À sa vingt-cinquième session, tenue en mars 2003, le Comité des pêches a formulé un certain nombre de recommandations à l'intention du Secrétariat et des membres. Le présent document résume les mesures prises par le Département des pêches de la FAO, le plus souvent en collaboration avec les membres, pour donner suite aux principales recommandations destinées au Secrétariat.

2. Les numéros qui figurent entre parenthèses aux sections R (requête/recommandation) ci-dessous renvoient aux paragraphes correspondants du rapport de la vingt-cinquième session du Comité. Les sections A indiquent, selon le cas, le point de l'ordre du jour au titre duquel la question considérée doit être examinée, ainsi que les références, entre parenthèses, des documents qui s'y rapportent.

1. RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES

R. *Élargir et renforcer les efforts visant à encourager la mise en œuvre du Code de conduite et de ses plans d'action internationaux, sur la base des expériences positives précédentes (par. 18)*

A. Plusieurs ateliers et séminaires régionaux ont été organisés à propos des différents aspects du Code et des instruments élaborés dans le cadre de ce dernier. De même, une version des directives a été rédigée dans un langage simple. L'Annexe I présente une liste de réunions, d'ateliers et de séminaires organisés dans le cadre du Code de conduite.

R. *Surveiller la capacité des gros navires de pêche à l'échelle planétaire (par. 20)*

A. L'analyse de la flotte de navires de pêche de plus de 100 tonnes a été réalisée et les principales conclusions ont été incluses dans « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004 ». La FAO a également aidé l'Organisation maritime internationale à

procéder à une analyse des navires de pêche de plus de 24 mètres en tenant compte du fait que le Protocole de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche n'est pas entré en vigueur. On examinera la possibilité de publier une version révisée de la Circulaire FAO sur les pêches n° 949, intitulée « Analysis of vessels over 100 tons in the global fishing fleet » (analyse des navires de plus de 100 tonnes au sein de la flotte mondiale de pêche), dont la publication remonte à 1999.

R. *Convoquer au Siège de la FAO, à Rome, au début de 2004, une Consultation technique chargée d'examiner les progrès accomplis et d'encourager la pleine application des Plans d'action internationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur la capacité de pêche (par. 23)*

A. La Consultation technique s'est tenue à Rome du 24 au 29 juin 2004. Elle a émis d'importantes recommandations sur la façon de renforcer la coopération internationale, de gérer la capacité de pêche et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Elle a en outre demandé à la FAO de prendre une série de mesures visant à faciliter l'application efficace et intégrale de ces deux plans d'action internationaux. Ayant plus particulièrement constaté l'accroissement en cours de la capacité de pêche au thon dans les régions occidentales et centrales du Pacifique, les participants à la consultation technique ont suggéré que les gouvernements de la région veillent avant tout à corriger cette situation, notamment en empêchant la mise en service de grands navires de pêche supplémentaires.

R. *Convoquer une consultation technique sur les questions liées au rôle de l'État du port dans la prévention et l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (par. 24)*

A. La Consultation technique s'est tenue du 30 août au 2 septembre 2004 à Rome (Italie) et est convenue, entre autres, d'un système modèle sur les mesures relevant de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les objectifs généraux du programme d'assistance proposé ont été fermement appuyés. La Consultation a recommandé qu'une version remaniée du programme proposé soit présentée pour examen à la vingt-sixième session du Comité des pêches. Les participants ont en outre appuyé la création d'une base de données sur les mesures relevant de l'État du port.

R. *Convoquer une consultation technique sur les interactions avec les tortues de mer et la conservation (par. 25)*

A. Une consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans un contexte écosystémique s'est tenue à Rome du 9 au 12 mars 2004. Elle a été suivie d'une consultation technique organisée à Bangkok (Thaïlande) du 30 novembre au 4 décembre 2004 (voir COFI/2005/7 et COFI/2005/Inf.15, point 9 de l'ordre du jour).

R. *Étudier la normalisation des formats de données et des procédures de suivi, de contrôle et de surveillance ou convoquer une consultation d'experts sur ce thème (par. 29)*

A. La Consultation d'experts sur les formats de données et les procédures utilisées pour le suivi, le contrôle et la surveillance s'est tenue du 25 au 27 octobre 2004 à Bergen (Norvège). Neuf experts et six conseillers techniques ont participé à cette réunion, accueillie par le Gouvernement norvégien et soutenue par le Programme FishCode. Le rapport de la consultation a été publié sous la forme d'un Rapport FAO sur les pêches (n° 761).

- 2. DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES À SA HUITIÈME SESSION, BRÊME (ALLEMAGNE), 12-16 FÉVRIER 2002**
- R. *Organiser la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson (par. 45)***
- A. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a tenu sa neuvième session à Brême (Allemagne) du 10 au 14 février 2004 à l'aimable invitation du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Les participants y ont émis plusieurs recommandations importantes concernant la CITES, la sécurité sanitaire et la qualité du poisson, la traçabilité et l'étiquetage du poisson et des produits de la pêche, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines (voir COFI/2005/3 et COFI/2005/Inf.12, point 5 de l'ordre du jour).
- R. *Convoquer une consultation d'experts sur l'étiquetage écologique afin d'élaborer des directives sur ce thème (par. 39)***
- A. La Consultation d'experts s'est tenue du 14 au 17 octobre 2003 et a élaboré un projet de directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits dérivés provenant des pêches de capture marines. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a examiné le projet de directives à sa neuvième session. Il a recommandé à la FAO d'organiser une consultation technique pour achever le travail de la Consultation d'experts et mettre au point le projet de directives qui serait soumis au Comité des pêches pour examen à sa vingt-sixième session, en mars 2005. La Consultation technique s'est déroulée à Rome (Italie) du 19 au 22 octobre 2004 (voir COFI/2005/Inf.13, point 5 de l'ordre du jour).
- R. *Poursuivre les études sur les liens présumés entre la farine de poisson destinée à l'alimentation animale et l'encéphalopathie spongiforme bovine (par. 41)***
- A. À la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, les délégués ont vivement approuvé les principales conclusions présentées par le Secrétariat, à savoir qu'il n'existait pas de preuves épidémiologiques que l'ESB soit transmise aux ruminants ou à d'autres animaux par la farine de poisson et qu'il n'existait pas de preuves non plus de la transmission aux êtres humains de la maladie de Creutzfeld Jacob causée par des prions utilisant le poisson ou des produits dérivés pour vecteurs.
- R. *Travaux d'harmonisation des systèmes de certification des captures (par. 43)***
- A. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, à sa neuvième session, a noté que les documents relatifs aux captures constituaient un élément supplémentaire de la traçabilité et devaient donc être étudiés parallèlement à d'autres systèmes de notification des captures. Le Sous-Comité est convenu que la FAO devait assumer un rôle important pour faire en sorte que les systèmes de documentation des captures ne soient pas trop différents les uns des autres et a recommandé que l'Organisation assure une surveillance dans ce domaine. Il a néanmoins conseillé que la FAO n'organise pas de consultation d'experts sur ce thème. Le Sous-Comité a souligné qu'il fallait que les parties contractantes des organisations régionales de gestion des pêches éclaircissent cette question et est convenu que celle-ci serait soumise à la quatrième réunion des organes régionaux des pêches qui doit avoir lieu les 14 et 15 mars 2005, juste après la vingt-sixième session du Comité des pêches.
- R. *Consultation d'experts sur les questions concernant la CITES et relatives aux espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale (para. 50)***

- A. Les consultations d'experts sur les questions relatives à l'application et sur les aspects juridiques se sont tenues respectivement du 25 au 28 mai 2004 et du 22 au 25 juin 2004, à Rome (Italie). Par ailleurs, la FAO met en place une liste d'experts qui siègeront, selon les besoins, au sein du groupe consultatif spécial d'experts chargé d'évaluer les propositions soumises à la CITES pour l'inscription d'espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales.
- R. *Poursuite des activités relatives à un Protocole d'accord entre la FAO et le Secrétariat de la CITES (par. 48)***
- A. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches (réuni du 10 au 14 février 2004) a approuvé un projet de protocole d'accord qui a été soumis à la CITES. Conformément aux décisions prises lors de cette réunion, le Sous-Directeur général responsable du Département des pêches a négocié un texte de compromis avec le Président du Comité permanent de la CITES, en s'appuyant sur le projet de protocole d'accord de la FAO. Le texte négocié a été présenté le 1er octobre à la cinquante et unième réunion du Comité permanent de la CITES. Néanmoins, aucun accord n'a pu se dégager à cette réunion, ni à la suivante, deux semaines plus tard. La question a été soumise pour un examen approfondi à la cinquante-troisième réunion, prévue pour juin 2005.
- R. *Améliorations des codes de classification douanière du poisson et des produits de la pêche (par. 42)***
- A. À la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, les délégations ont examiné l'historique des dispositions tarifaires concernant les produits de la pêche et des questions spécifiques liées au poisson et aux produits dérivés. Deux options d'amélioration ont été envisagées, à savoir une révision traditionnelle ou radicale du système harmonisé. Le choix du Sous-Comité s'est porté sur l'option traditionnelle. Il a recommandé que le Secrétariat maintienne sa collaboration à propos de cette question avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et que les Membres communiquent au Secrétariat leurs éventuelles suggestions concernant le code du système harmonisé pour les produits et les espèces en vue de leur examen par l'OMD.
- R. *Engagement marqué dans le cadre des activités du Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) (par. 31)***
- A. Le Réseau de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) a participé activement à la Consultation d'experts sur les navires de pêche inscrits sur des registres de libre immatriculation et leur incidence sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, que la FAO a organisée à Miami (Floride, États-Unis), du 23 au 25 septembre 2003. Des consultations ont eu lieu entre la FAO et le Comité exécutif du Réseau, de manière à promouvoir un renforcement de la coopération pour améliorer l'efficacité des activités des organisations chargées du suivi, du contrôle et de la surveillance dans le domaine des pêches. Le Programme FishCode de la FAO organisera, au début de 2005, une réunion sur les activités mondiales de suivi, de contrôle et de surveillance et l'application des règles dans le secteur des pêches.
- R. *Collaboration avec l'OIT à propos de la Convention sur les conditions de travail à bord des navires de pêche (par. 32)***
- A. La FAO a maintenu ses contacts avec l'Organisation internationale du travail (OIT) à ce propos et a participé à la réunion tripartite organisée du 2 au 4 septembre à Genève par l'OIT afin de mettre à jour des conventions et les recommandations de l'Organisation relatives aux normes de travail dans le secteur de la pêche. Il est probable qu'une nouvelle

Convention sur les conditions de travail, y compris à bord des navires de pêche, soit adoptée en 2005.

3. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À SA PREMIÈRE SESSION, BEIJING (CHINE) (18-22 AVRIL 2002)

R. *Organiser la deuxième session du Sous-Comité de l'aquaculture (par. 58)*

A. Le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches a tenu sa deuxième session à Trondheim (Norvège) du 7 au 11 août 2003 et a bénéficié d'un soutien financier du Gouvernement norvégien. Le Sous-Comité a émis plusieurs recommandations importantes et a recensé des activités spécifiques qu'il convenait d'aborder pour promouvoir un développement responsable de l'aquaculture dans les pays en développement et dans les pays industrialisés. (voir COFI/2005/4 et COFI/2005/Inf.14)

R. *Mise en œuvre des recommandations de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (par. 53)*

A. Les recommandations découlant de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches ont, dans la mesure du possible, été intégrées dans les programmes existants et une quinzaine de nouvelles activités recommandées par le Sous-Comité ont été ajoutée au Programme de travail et budget 2003 et 2004-2005, plusieurs ayant été exécutées en 2003. Il s'agit, entre autres, des activités suivantes: (i) examen des prévisions aquacoles nationales; (ii) organisation de réunions au niveau gouvernemental sur l'aquaculture commerciale en Afrique; et (iii) encouragement aux parties prenantes pour qu'elles participent aux évaluations des risques dans l'aquaculture.

R. *Appui à un accord de type RCAAP en Amérique et dans les îles du Pacifique (par. 56)*

A. Deux études ont été menées à propos des options d'établissement de réseaux de type RCAAP dans les Amériques et en Afrique respectivement. Le Comité des pêches continentales pour l'Afrique, qui a tenu sa treizième session à Entebbe (Ouganda) du 27 au 30 octobre 2004, a approuvé la proposition pour l'Afrique. Une réunion d'experts a eu lieu dans la ville de Panama du 6 au 8 décembre 2004. Les participants y ont analysé les résultats de l'étude pour l'Amérique latine et ont examiné plus en détail la faisabilité d'accords de type RCAAP dans la région. La COPESCAL examinera la proposition pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa prochaine session, en 2005. Par ailleurs, une étude du secteur aquacole national dans 12 îles du Pacifique a été réalisée en vue de faciliter la coopération future entre les États de la région.

R. *Soutien accru à la promotion de l'aquaculture en Afrique (par. 57)*

A. En réponse aux recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, plusieurs activités ont été menées en 2003 et 2004 à l'appui du développement de l'aquaculture sur le continent africain, y compris une étude sur la promotion du développement de l'aquaculture commerciale et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, l'atelier régional FAO-ADRAO sur l'irrigation intégrée et l'aquaculture (organisé en novembre 2003 au Mali), l'atelier sur la stratégie nationale de développement de l'aquaculture (organisé en décembre 2003 au Cameroun) et l'atelier de la FAO sur l'aquaculture artisanale en Afrique (mars 2004).

R. *Renforcement de la collaboration entre les sous-comités du commerce du poisson et de l'aquaculture du Comité des pêches (par.53)*

A. La collaboration a été renforcée entre les deux sous-comités. Le Sous-Comité de l'aquaculture, à sa deuxième session, a examiné les stratégies permettant d'améliorer la

sécurité sanitaire et la qualité des produits de l'aquaculture. Les recommandations de cette session en ce qui concerne les normes de sécurité sanitaire et de qualité, la traçabilité et l'étiquetage des produits de l'aquaculture ont été portées à l'attention du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, à sa neuvième session.

R. *Renforcement des capacités et des institutions en vue des négociations commerciales multilatérales de l'OMC, etc. (par. 40)*

A. Réalisation d'études, production de matériel didactique, organisation de formations et appui aux Membres de la FAO à propos des questions relatives à l'OMC, comme l'accès aux marchés (tarifs douaniers, accords SPC/OTC), mesures anti-dumping, subventions, règlement des différends et étiquetage.

4. *RÉSULTATS DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE (ROME, 25-28 MARS 2002)*

R. *Impression et diffusion d'une Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (par. 65)*

A. Ce document, publié en anglais, arabe, chinois, français et espagnol, a fait l'objet d'une large diffusion.

R. *Recherche de fonds extrabudgétaires pour mettre en œuvre la stratégie relative à l'établissement de rapports sur la situation et les tendances au titre du Programme FishCode (par. 66)*

A. Cette stratégie a été examinée lors des diverses sessions des organes régionaux des pêches de la FAO et a été activement portée à la connaissance des pays, des autres organismes régionaux des pêches et des donateurs. Le financement de départ pour ce projet a été obtenu grâce à des contributions du Japon, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique au fonds fiduciaire de FishCode. Les donateurs sont appelés à fournir un appui supplémentaire. Le projet de stratégie relative à l'établissement de rapports sur la situation et les tendances dans les pêches a débuté ses activités en novembre 2004.

R. *Suivi de la mise en œuvre de la stratégie sur l'établissement de rapports sur la situation et les tendances (par. 67)*

A. Une question a été ajoutée au « Questionnaire sur le suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments y afférents ».

5. *CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'IDENTIFICATION, L'ÉVALUATION ET LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA PÊCHE (ROME, 3-6 DÉCEMBRE 2002)*

R. *Accélération des travaux sur l'impact des subventions sur la durabilité des ressources halieutiques et le développement durable (par. 71)*

A. La FAO prépare des études de l'incidence des subventions dans les pays en développement en prenant en considération les avis exprimés par un grand nombre d'entre eux afin que des études de ce type intègrent les dimensions économiques et sociales du développement durable. Une Consultation technique sur les subventions dans le secteur de la pêche s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 2004 à Rome (Italie).

R. *Promouvoir la coopération et la coordination avec les organisations intergouvernementales compétentes à propos des questions relatives aux subventions dans le domaine des pêches (par. 71)*

A. Le Groupe spécial d'organisations intergouvernementales sur les programmes de travail se rapportant aux subventions des pêches a tenu sa troisième réunion du 23 au 25 juillet 2003 au Siège de la FAO. Huit organisations intergouvernementales y ont participé et ont étudié, entre autres, l'actuel programme de travail sur les subventions et les méthodologies mises en place par les organisations participantes pour déterminer les effets et l'incidence des subventions. De l'avis général, le programme de travail proposé par la FAO constituait une première étape très importante pour l'analyse des répercussions historiques des subventions dans les différentes pêches. Le Groupe spécial d'organisations intergouvernementales sur les programmes de travail se rapportant aux subventions des pêches ne s'est pas réuni en 2004, puisque le personnel des organisations concernées par la question des subventions s'est réuni à plusieurs reprises au cours du premier semestre de l'année lors de réunions organisées par l'OCDE, le PNUE et la FAO.

R. *Convocation d'une consultation technique sur les subventions (par. 73)*

A. La consultation technique s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 2004 à Rome (Italie). Les Membres ont demandé au Secrétariat de préparer un programme de travail détaillé à court et à long termes afin de le soumettre au Comité des pêches, à sa vingt-sixième session de mars 2005.

6. STRATÉGIES VISANT À ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DURABLE DES PÊCHES ARTISANALES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

R. *Élaboration de directives techniques sur l'accroissement de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté (par. 84)*

A. Une consultation d'experts s'est tenue du 5 au 8 juillet 2004 à Rome et a permis l'élaboration d'un avant-projet de lignes directrices que le Secrétariat est occupé à finaliser.

7. APPLICATION D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À LA GESTION DES PÊCHES EN VUE D'UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DE LA RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

R. *Élaboration d'une approche écosystémique adaptée à la constitution d'une boîte à outils sur les pêches artisanales (para.90)*

A. On sollicite des ressources extrabudgétaires pour cette activité. Des activités sur ce thème ont été entreprises par le biais d'un projet de coopération entre la FAO et le Programme de grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME). Intitulé « Approche écosystémique de la gestion des pêches du grand écosystème marin du courant de Benguela », ce projet de trois ans a débuté en janvier 2004. Il concerne l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud et traitera des pêches industrielles et artisanales.

R. *Mise en route d'activités supplémentaires pour mieux définir et faciliter une approche écosystémique des pêches (par. 93)*

A. Les lignes directrices sont désormais disponibles dans trois des langues officielles (anglais, français et espagnol) et les efforts portent maintenant sur l'identification et l'élaboration d'indicateurs et de points de référence adaptés, en collaboration avec le Comité scientifique pour la recherche océanique et d'autres institutions (voir également paragraphe 27).

R. *Intensification de la collaboration avec les organes régionaux des pêches à propos de l'approche écosystémique (par. 93)*

- A. Cette question a été abordée lors des réunions des organes régionaux des pêches (COPACE, COPACO, CGPM).

8. EXAMEN DU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES

R. *Diffusion des informations sur les mesures prises par les organismes régionaux des pêches en ce qui concerne la pêche en eaux profondes (par. 26) et inscription de la pêche en eaux profondes à l'ordre du jour de la vingt-sixième session du Comité des pêches (par. 106)*

- A. La Conférence sur la haute mer s'est tenue du 1^{er} au 4 décembre 2003 à Queenstown (Nouvelle-Zélande) et a bénéficié de la collaboration technique de la FAO. Les actes de la conférence sont sur le point d'être publiés. Ce thème a en outre été abordé lors des différentes sessions des organes régionaux des pêches de la FAO et figure à l'ordre du jour de la présente session (voir point 8 de l'ordre du jour, COFI/2005/6).

R. *Mise à jour de la bibliothèque relative aux pêches (garantir son fonctionnement en tant qu'unité) (par. 104)*

- A. La Bibliothèque David Lubin a réduit le financement de la Bibliothèque décentralisée des pêches destiné aux abonnements, de sorte que les principaux services offerts ont été nettement revus à la baisse. Le Département des pêches fournit une aide dans les limites permises par un budget réduit.

R. *Attribution de la Médaille Margarita Lizárraga (par. 105)*

- A. La Médaille Margarita Lizárraga pour 2002-2003 a été attribuée au Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), une organisation internationale non gouvernementale ayant son siège à Chennai (Inde) et récompense ses initiatives à caractère global, durable et catalytique qui ont permis de mobiliser un soutien à la base et de renforcer les capacités de mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable.

9. AUTRES QUESTIONS

R. *Inscrire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO, afin d'attirer l'attention des Membres sur ce problème (par. 110)*

- A. La Conférence a adopté la résolution 3/2003 qui, entre autres, demande aux États, aux organisations régionales de gestion des pêches et aux autres parties intéressées de prendre des mesures visant à prévenir, combattre et éliminer tous les aspects de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Annexe I**Liste des réunions, ateliers et séminaires organisés
dans le cadre du Code de conduite**

- Consultation d'experts sur les navires de pêche inscrits sur des registres de libre immatriculation et leur incidence sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Miami, États-Unis, 23-25 septembre 2003)
- Atelier sur l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995) dans les îles du Pacifique: Appel à l'action (Nadi, Fidji, 27-31 octobre 2003)
- Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non signalée et non réglementée – Sous-Région d'Afrique australe et de l'Est (Harare, Zimbabwe, 24-28 novembre 2003)
- Consultation technique chargée d'examiner et de promouvoir l'application intégrale du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et du Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche (Rome, Italie, 24-29 juin 2004)
- Consultation technique chargée d'examiner les mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Rome, Italie, 31 août – 2 septembre 2004)
- Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Penang, Malaisie, 10-14 octobre 2004)
- Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 22-26 novembre 2004)